



FONDS D'INNOVATION 2020

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES COMITÉS D'ÉVALUATION MULTIDISCIPLINAIRES

Travailler ensemble vers un leadership mondial
en recherche pour un Canada meilleur

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu'aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu'ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité.

La FCI investit dans l'infrastructure dont les chercheurs ont besoin pour voir grand et innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir le meilleur talent au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de tous les Canadiens.



TABLE DES MATIÈRES

Aperçu du Fonds d'innovation

- 4 Attentes relatives aux propositions de financement du Fonds d'innovation
- 4 Budget

Processus d'évaluation au mérite du Fonds d'innovation

- 6 Objectifs du concours
- 7 Projets multiétablissements
- 7 Équité, diversité et inclusion
- 7 Échelle d'évaluation
- 8 Principes de l'évaluation au mérite
 - 8 Intégrité
 - 8 Confidentialité
 - 8 Préjugés inconscients

Rôles et responsabilités des comités d'évaluation multidisciplinaires

- 9 Présidents
- 9 Membres
- 9 Personnel de la FCI
- 9 Observateurs

Logistique de la rencontre

- 9 Échéancier et lieu
- 10 Langues officielles

Comment procéder à l'évaluation

- 11 Avant la réunion
 - 11 Consultation du matériel d'évaluation
 - 11 Séance d'information pour les membres des CEM
 - 11 Évaluation préliminaire
- 13 Pendant la réunion
 - 13 Discussions des propositions
 - 13 Atteinte d'un consensus
- 13 Après la réunion
 - 13 Rédaction des rapports des comités d'experts
 - 13 Établissement de la demande de remboursement

APERÇU DU FONDS D'INNOVATION

Le succès de la communauté de chercheurs du Canada repose sur sa capacité à pleinement réaliser le potentiel de ses ressources humaines et exploiter ses infrastructures. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) investit de façon soutenue dans l'infrastructure de recherche – de la plus fondamentale à la plus appliquée au développement technologique.

Les projets financés par le Fonds d'innovation permettront au Canada de demeurer à l'avant-garde de l'exploration du savoir et de la production de connaissances, tout en générant d'importantes retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé afin d'apporter des solutions aux défis mondiaux.

Attentes relatives aux propositions de financement du Fonds d'innovation

La FCI invite les établissements à proposer des projets d'infrastructure :

- conformes à leur plan stratégique de recherche.
- guidés par leurs politiques ou leur plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion et par l'[énoncé de la FCI](#) sur ces questions dans la sélection des projets présentés et la constitution des équipes. Nous considérons que la diversité des perspectives, des compétences et des expériences favorise l'innovation et contribue à l'excellence en recherche.

De plus, les projets d'infrastructure de recherche devraient :

- être suffisamment matures et offrir le meilleur potentiel d'impact transformateur.
- permettre aux équipes et aux établissements de tirer parti des capacités établies pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou d'améliorer des secteurs prioritaires stratégiques émergents.
- permettre aux équipes d'exploiter le plein potentiel de l'infrastructure de recherche et de stimuler la recherche de calibre mondial.

Budget

La FCI investira jusqu'à 400 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche en finançant au plus 40 pour cent des coûts admissibles du projet d'infrastructure. Les établissements doivent obtenir les 60 pour cent du financement restant auprès des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public, privé ou à but non lucratif. L'investissement total de tous les acteurs dans les projets financés par ce concours dépassera donc un milliard de dollars. La FCI investira aussi jusqu'à 120 millions de dollars par l'entremise de son Fonds d'exploitation des infrastructures pour aider à couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus. Ce montant supplémentaire représente 30 pour cent de la contribution de la FCI pour l'infrastructure de recherche.

PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE DU FONDS D'INNOVATION

La FCI est dotée d'un processus d'évaluation au mérite rigoureux qui s'appuie sur des experts indépendants du Canada et du monde entier afin d'investir dans les meilleurs projets. Ce processus garantit une évaluation juste, concurrentielle, approfondie et transparente des propositions. Les évaluateurs qui consacrent temps et efforts au processus sont inestimables pour aider le conseil d'administration de la FCI à rendre ses décisions de financement.

Le processus d'évaluation au mérite du concours du Fonds d'innovation compte trois étapes (figure 1) :

1. Les comités d'experts évaluent un groupe de propositions semblables ou apparentées en fonction de leur conformité aux critères d'évaluation. Les membres identifient les forces et les faiblesses des propositions. Les comités d'experts se composent généralement d'un président et de deux à six membres, selon le nombre et la diversité des propositions à évaluer.

le mieux aux trois objectifs du concours et formuleront des recommandations de financement. Chaque CEM pourra aussi sélectionner jusqu'à deux propositions de mérite exceptionnel.

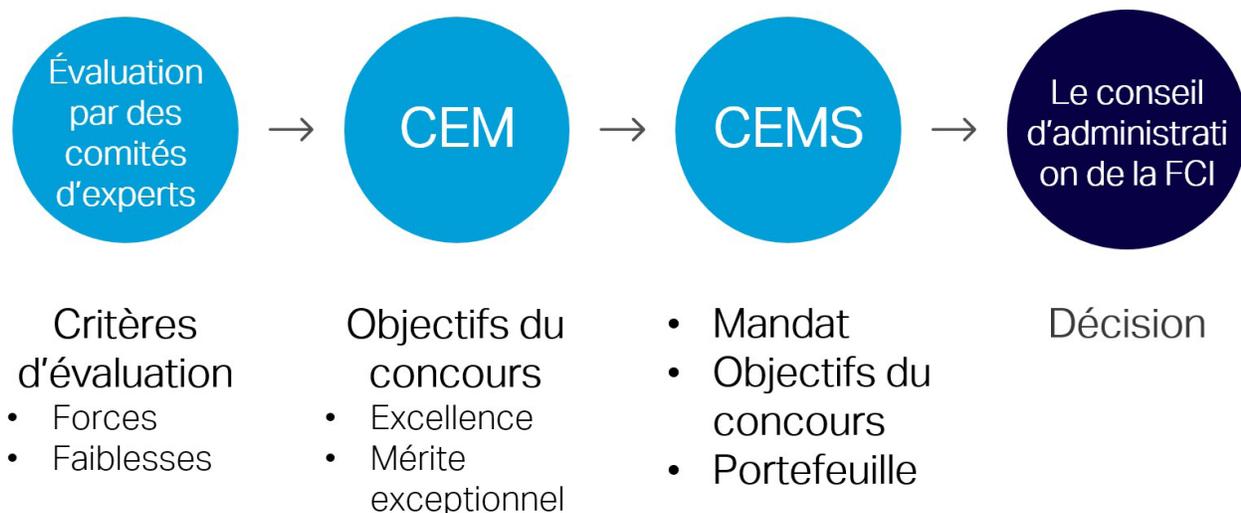
3. Le comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS) examine toutes les propositions qui font l'objet d'une recommandation de financement de la part du CEM. Ce comité s'appuiera sur le sommaire des propositions et l'évaluation du comité d'évaluation multidisciplinaire pour recommander au conseil d'administration de la FCI les projets qui soutiennent le plus efficacement le mandat de l'organisation, qui répondent le mieux aux objectifs du concours et qui constituent le portefeuille d'investissements en recherche le plus avantageux pour le Canada.

Le conseil d'administration de la FCI rendra les décisions de financement définitives à sa réunion de novembre 2020. À la suite de cette réunion, les établissements demandeurs seront informés des décisions de financement et recevront les rapports des comités d'experts et des CEM, y compris le nom des membres ayant participé à ces comités.

Ces lignes directrices sont destinées aux évaluateurs qui participent à la deuxième étape de ce processus – les comités d'évaluation multidisciplinaires.

2. Les comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) étudient un sous-ensemble de propositions – habituellement autour de 30 – regroupées en fonction du montant demandé. Au moins un CEM sera chargé d'examiner exclusivement des propositions soumises par de petits établissements (dont la part de financement total des trois organismes fédéraux de financement de la recherche est inférieure à un pour cent). Les CEM identifieront les propositions qui répondent

Figure 1: Processus d'évaluation au mérite du Fonds d'innovation



Objectifs du concours

Les comités d'évaluation multidisciplinaires évalueront les propositions selon les trois objectifs du concours qui sont associés aux six critères d'évaluation examinés par les comités d'experts. Chaque objectif sera évalué en fonction d'une norme (tableau 1). Dans l'[Invitation à soumettre des propositions](#), il était indiqué de décrire précisément dans quelle mesure les propositions répondent à chaque critère d'évaluation et objectif du concours et de fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux évaluateurs d'examiner les mérites de chaque projet.

Tableau 1 : Correspondance entre les objectifs du concours et les critères d'évaluation

Objectifs du concours (examinés par le CEM)	Critères d'évaluation (examinés par un comité d'experts)	Normes associées aux critères d'évaluation
<p>Favoriser un leadership mondial en soutenant des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial</p>	<p>Recherche ou développement technologique</p> <p>Équipe</p>	<p>Les activités de recherche ou de développement technologique sont novatrices, réalisables et concurrentielles sur la scène internationale.</p> <p>L'équipe diversifiée comprend l'étendue de l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités proposées.</p>
<p>Permettre aux équipes et aux établissements de tirer parti des capacités établies pour accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou d'améliorer des secteurs prioritaires stratégiques émergents</p>	<p>Capacité de recherche</p> <p>Infrastructure</p> <p>Pérennité</p>	<p>Les établissements et leurs partenaires disposent de la capacité de recherche nécessaire sur laquelle s'appuie la présente proposition.</p> <p>L'infrastructure demandée est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées.</p> <p>L'infrastructure sera utilisée, exploitée et maintenue de façon optimale durant sa durée de vie utile grâce à des engagements concrets.</p>
<p>Permettre aux équipes d'exploiter le plein potentiel de l'infrastructure de recherche et de stimuler la recherche de calibre mondial</p>	<p>Retombées</p>	<p>L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats des activités de recherche ou de développement technologique. Les résultats sont susceptibles d'entraîner des retombées sociales, environnementales, économiques ou en matière de santé pour les Canadiens.</p>

Projets multiétablissements

Dans le cas des projets multiétablissements comptant au moins trois établissements partenaires admissibles au financement de la FCI qui mettent leurs ressources en commun ou hébergent une partie de l'infrastructure, les établissements demandeurs peuvent demander une contribution additionnelle d'au plus cinq pour cent de la contribution de la FCI pour couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. Les CEM et les comités d'experts examineront ces demandes et détermineront si elles sont appropriées et justifiées.

Équité, diversité et inclusion

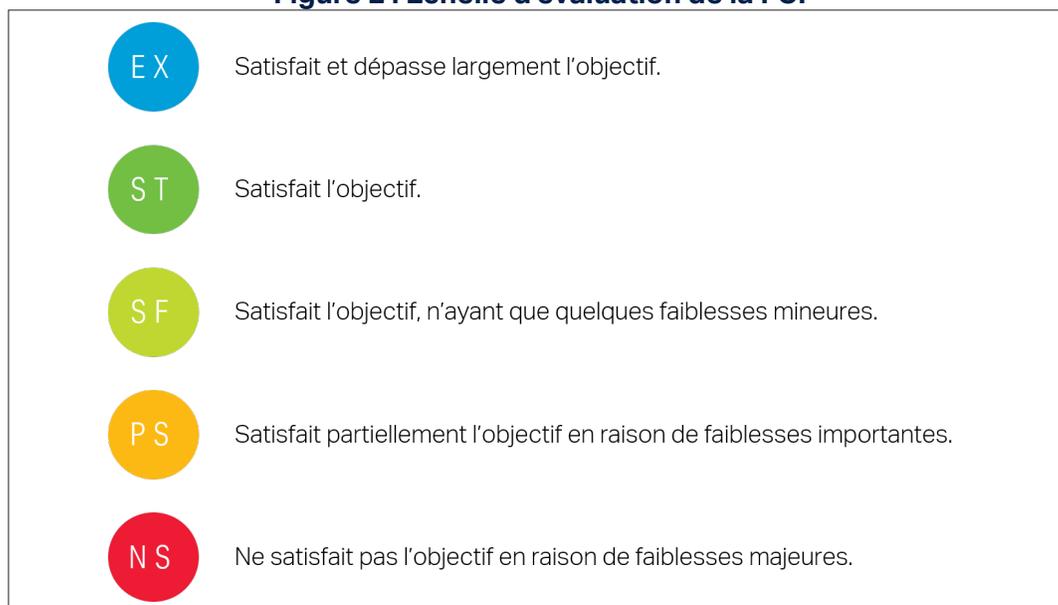
Sous le critère Équipe, les établissements demandeurs doivent indiquer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dont ils ont tenu compte lors de la composition de leurs équipes. Nous avons demandé aux comités d'experts de commenter les politiques liées l'équité, la diversité et l'inclusion et comment elles ont guidé la composition de l'équipe. Dans les cas où les demandeurs ont identifié des obstacles qui ont nui à la constitution d'une équipe diversifiée, nous avons aussi demandé aux comités d'experts de formuler des recommandations pour les surmonter.

L'information fournie par les comités d'experts aidera la FCI et les établissements demandeurs à cibler les pratiques exemplaires qui permettent de constituer des équipes de recherche plus diversifiées et inclusives. Leurs suggestions visant à surmonter les obstacles nuisant à la constitution d'une telle équipe seront aussi utiles à tous. La FCI a avisé les comités d'experts que le processus suivi par l'établissement demandeur en matière d'équité, de diversité et d'inclusion **ne doit pas être pris en considération dans l'évaluation du critère Équipe**. Conséquemment, tout commentaire du comité d'expert à cet effet a été retiré du rapport du comité et sera partagé avec l'établissement séparément. Le CEM n'est donc pas appelé à commenter cet aspect pour chacune des propositions, mais des commentaires généraux sont les bienvenues.

Échelle d'évaluation

La FCI a mis en place une échelle d'évaluation à cinq niveaux auxquels correspondent des énoncés qui indiquent dans quelle mesure une proposition satisfait un objectif du concours (figure 2). Lorsque nécessaire, n'hésitez pas à utiliser l'éventail complet de cotes pour évaluer les propositions. Ces cotes doivent reposer sur les forces et les faiblesses des propositions identifiées par vous ou par les comités d'experts

Figure 2 : Échelle d'évaluation de la FCI



Principes de l'évaluation au mérite

Notre processus d'évaluation au mérite s'appuie sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres de comités d'experts doivent donc se conformer à l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

Intégrité

La FCI s'attend à ce que les évaluateurs observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que vos intérêts personnels ne doivent jamais influencer ou sembler influencer vos recommandations. Vous êtes nommé à titre individuel et non comme défenseur ou représentant de votre discipline ou d'une organisation. Vous devez divulguer à la FCI tout conflit d'intérêts en vertu de son [Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). La FCI déterminera ensuite si le conflit d'intérêts est gérable ou s'il convient de vous retirer de l'évaluation.

Confidentialité

Le processus d'évaluation de la FCI est confidentiel afin de protéger les idées novatrices des demandeurs. En acceptant d'être évaluateur pour la FCI, vous vous engagez à respecter son Accord de confidentialité. Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Les propositions ne doivent pas faire l'objet de discussion avec quiconque. Si vous ne pensez pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un collègue, vous êtes invité à décliner l'invitation.

Préjugés inconscients

L'évaluation au mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non), la taille ou la réputation de l'établissement demandeur, de même que sur l'âge, la langue, la personnalité ou le sexe du candidat. La FCI vous encourage fortement à consulter le [module de formation en ligne](#) pour prévenir tout préjugé dans l'évaluation au mérite. Ce bref module a été mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés inconscients et comment ceux-ci influencent l'évaluation au mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS D'ÉVALUATION MULTIDISCIPLINAIRES

Présidents

Le président est chargé de diriger la réunion du comité. Il doit s'assurer que :

- la réunion se déroule efficacement.
- les avis de tous les membres sont pris en considération.
- toutes les propositions sont évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document.
- les membres parviennent à un consensus quant à la cote à attribuer pour chaque objectif.
- les discussions du comité sont suffisamment détaillées et les cotes suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger l'ébauche du rapport du comité.

Membres

Les membres des CEM sont choisis pour leur capacité à évaluer des propositions selon les objectifs du concours. De plus, ils possèdent une compréhension du milieu de la recherche et des créneaux d'excellence dans les établissements et une connaissance des impacts et des retombées des activités de recherche. Chaque membre sera appelé à faire un examen plus détaillé d'une dizaine de la trentaine de propositions revue par le comité. Les membres devront faire parvenir à la FCI des cotes préliminaires pour ces propositions avant la réunion du comité.

Personnel de la FCI

Au moins deux membres du personnel de la FCI assisteront à la réunion pour épauler le président, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Le personnel de la FCI rédigera les rapports des comités pour chaque proposition, puis soumettra ceux-ci à l'approbation du président du comité pour s'assurer qu'ils reflètent fidèlement les discussions du comité.

Observateurs

Les membres de la haute gestion de la FCI ainsi que des membres du personnel pourraient observer la rencontre.

LOGISTIQUE DE LA RENCONTRE

Échéancier et lieu

La réunion des CEM se tiendra du 9 au 11 septembre 2020 à Ottawa. Le tableau 3 résume les activités principales et l'échéancier du Concours 2020 du Fonds d'innovation.

Tableau 3 : Sommaire des activités principales et échéancier des CEM

Échéancier	Activités
<p>Avant la réunion</p>	<p>Les membres du CEM doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> activer leur compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF). informer la FCI de toute possibilité de conflits d'intérêts. suivre la formation portant sur les préjugés inconscients. consulter les documents d'évaluation disponibles dans le tableau de bord de l'évaluateur disponible à la mi-juin. participer à une séance d'information pour les membres des CEM (juin/juillet 2020). évaluer les propositions en fonction des objectifs du concours. transmettre à la FCI des cotes préliminaire au plus tard le 4 septembre.
<p>À la réunion 9 au 11 septembre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le président guide le comité dans l'évaluation de chaque proposition à tour de rôle selon l'ordre du jour Pour chaque proposition, les membres du comité parviennent à un consensus sur la cote à attribuer à chaque objectif et sur la recommandation de financement.
<p>Après la réunion</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel de la FCI rédige l'ébauche du rapport du CEM pour chaque proposition. Le président passe en revue et approuve les rapports.

Langues officielles

La FCI offre ses services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Si on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez communiquer immédiatement avec la FCI afin que celle-ci soit attribuée à un autre évaluateur. Les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

COMMENT PROCÉDER À L'ÉVALUATION

1 Avant la réunion

Consultation du matériel d'évaluation

OUVREZ UNE SESSION DANS LE SYSTÈME DE GESTION DES CONTRIBUTIONS DE LA FCI

Une fois que vous aurez accepté de participer au CEM, vous recevrez un courriel d'activation de votre compte dans le [SGCF](#). Si vous avez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation est accessible dans le SGCF. Pour obtenir tout renseignement supplémentaire sur l'accès au système et la navigation dans le SGCF, veuillez consulter le [guide des évaluateurs](#) sur le site Web de la FCI.

ACCÉDEZ AU TABLEAU DE BORD DE L'ÉVALUATEUR

Le SGCF est divisé en tableaux de bord destinés à différents types d'utilisateurs. Accédez au tableau de bord de l'évaluateur pour consulter le matériel d'évaluation et procéder à l'évaluation préliminaire. Si vous avez déjà évalué des propositions pour la FCI, une liste des évaluations qui vous ont été assignées ou des comités d'évaluation dont vous avez fait partie apparaîtra.

ACCÉDEZ AU MATÉRIEL D'ÉVALUATION

Pour consulter les documents d'évaluation, cliquez sur le comité associé au Fonds d'innovation 2020. Cela vous redirigera à la page Évaluation et documentation où vous trouverez :

- des documents de référence : un guide de référence rapide sur les objectifs du concours et les normes, le formulaire de demande de remboursement et autres.
- des renseignements sur la réunion : le lieu, la date et l'heure de la rencontre.
- les propositions et les rapports des comités d'experts (onglet Documents relatifs aux projets).
- La liste des propositions qui vous sont assignées et un outil d'évaluation préliminaire (figure 3).

La proposition et le rapport du comité d'experts associé doivent être les seules sources d'information sur laquelle le CEM fonde son évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition de quelle manière le projet satisfait chacun des objectifs du concours et justifie la demande d'infrastructure.

Séance d'information pour les membres des CEM

Avant la rencontre, nous communiquerons régulièrement avec vous, par téléphone ou par courriel, pour nous assurer que vous avez toute l'information nécessaire à l'évaluation des propositions.

Une fois que tous les membres auront activé leur compte, nous offrirons une courte séance d'information à propos du processus d'évaluation. Plusieurs séances seront offertes en juin/juillet afin d'accommoder les horaires du plus de membres possible.

Évaluation préliminaire

Chaque CEM est responsable de l'évaluation d'une trentaine de propositions. Trois membres seront assignés à chacune des propositions pour en effectuer une évaluation plus détaillée. Chaque membre se verra donc assigner une dizaine de propositions pour une évaluation détaillée. Il est fort probable que

certaines de ces propositions traiteront d'un sujet hors de votre domaine d'expertise. Les propositions qui vous ont été assignées seront identifiées sous l'onglet Votre évaluation de la page intitulée Évaluation et documentation du SGCF. Vous devrez soumettre vos cotes préliminaires dans le SGCF uniquement pour les propositions qui vous ont été assignées.

Bien que nous nous attendons à ce que vous passiez plus de temps à examiner les propositions qui vous ont été assignées, il est aussi attendu que vous lisiez toutes les propositions évaluées par le comité. Pour les propositions qui ne vous sont pas spécifiquement assignées, vous devriez au moins lire le sommaire de trois pages et le rapport du comité d'experts associé afin de pouvoir participer aux discussions du comité.

Puisqu'il y a concordance entre les critères d'évaluation et les objectifs du concours (tableau 1), l'information contenue dans la proposition et dans les rapports des comités d'experts et qui se rattache aux critères vous permettra d'évaluer les objectifs du concours.

En utilisant l'échelle d'évaluation de la FCI (figure 2), vous devrez assigner une cote à chacun des objectifs en utilisant le menu déroulant dans le SGCF (figure 3). Vous n'êtes pas tenu à nous transmettre vos notes avant la rencontre du comité. Cependant, elles vous seront sûrement très utiles lors des discussions.

Figure 3: Comment soumettre une évaluation préliminaire dans le Système de gestion des contributions de la FCI

INNOVATION.CA
FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION | CANADA FOUNDATION FOR INNOVATION

Initiation au SGCF →

Tableau de bord de l'évaluateur > Évaluation et documentation

Formulaire d'évaluation

i Sélectionnez votre appréciation de chacun des critères.

Numéro de projet : 39303
Responsable du projet/Chef d'équipe : Gill, Ryan
Établissement demandeur : Test institution 1 FR
État de la soumission : Pas débutée

[Retourner à « Évaluation et documentation »](#) Sauvegarder Soumettre

Critère	Appréciation	Commentaires
Favoriser un leadership mondial	Sélectionnez... ▼	Visualiser/Modifier
Accroître et optimiser la capacité	Sélectionnez... ▼	Visualiser/Modifier
Retombées pour les Canadiens	Sélectionnez... ▼	Visualiser/Modifier

Veillez soumettre vos évaluations préliminaires au plus tard le 4 septembre 2020. Celles-ci ne seront pas communiquées aux demandeurs, mais serviront uniquement à orienter les échanges pendant la réunion.

2 Pendant la réunion

Discussions des propositions

Le comité discute de chaque proposition pendant environ 20 minutes. Les évaluateurs qui ont été assignés feront d'abord connaître leur évaluation préliminaire. Vous devez donc être prêt à donner un bref survol de chaque proposition qui vous a été assignée et à relever les forces et les faiblesses de celle-ci en fonction des objectifs du concours.

Atteinte d'un consensus

La discussion générale qui suivra la présentation des évaluateurs assignés portera plus particulièrement sur les objectifs pour lesquels on observe des écarts importants entre les diverses évaluations préliminaires des membres assignés. Ultimement, les membres devront parvenir à un consensus sur la cote à attribuer à chaque objectif selon le degré de conformité de la proposition à chaque norme. Ils devront également fournir des commentaires sur ce qui constitue les forces et les faiblesses de la proposition. Lorsqu'il y a une importante différence entre l'évaluation du comité d'experts et celle du CEM, ce dernier devra documenter la raison de la divergence.

Les comités d'évaluation multidisciplinaires doivent également formuler des recommandations de financement pour chacun des projets. Ils auront de plus l'occasion d'identifier jusqu'à deux projets qu'ils jugent de qualité exceptionnelle.

3 Après la réunion

Rédaction des rapports des comités d'experts

Les membres des CEM n'ont pas à produire les rapports du comité. Le personnel de la FCI rédigera un rapport d'une page sur chaque proposition évaluée par le comité. Ce rapport inclura les cotes attribuées et résumera les commentaires formulés par le comité et ne comprendra pas les noms des membres du comité. Le président passera par la suite en revue les rapports pour s'assurer que ceux-ci reflètent fidèlement les échanges du comité.

Les rapports pour les propositions pour lesquelles le comité a recommandé le financement seront acheminés au Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial et serviront d'assise aux délibérations de ce comité.

Établissement de la demande de remboursement

Les membres des comités peuvent obtenir un formulaire de demande de remboursement à partir du tableau de bord de l'évaluateur du SGCF. Vous devez saisir votre adresse de courriel dans ce formulaire, puis envoyer celui-ci dûment rempli accompagné des reçus au format numérique à claim.reclamation@innovation.ca dans le mois suivant la rencontre. Une fois que le personnel du service des finances de la FCI aura reçu la demande de remboursement, on vous transmettra le formulaire de paiement électronique à remplir. Ce processus en deux étapes permet d'assurer la protection des renseignements bancaires. Les frais seront remboursés dans la devise de votre pays de résidence.

Merci

La FCI tient à vous adresser ses
sincères remerciements pour
votre temps et votre précieuse
contribution au
Fonds d'innovation 2020!

